

« Art. 4. Les pouvoirs des jurys (pour les grades académiques) sont prorogés pour la première session de 1844. »

Vu l'art. 44 de la loi du 27 septembre 1835, article ainsi conçu :

« Art. 44. Il y a annuellement deux sessions des jurys ; l'une depuis le troisième mardi d'août jusqu'au 15 septembre ; l'autre, à partir du mardi après le jour de Pâques, jusqu'au samedi de la semaine suivante.

» En cas de nécessité, le gouvernement peut prolonger le temps des sessions ou convoquer les jurys en sessions extraordinaires. »

Notre ministre de l'intérieur nous ayant exposé que la session de Pâques ne peut avoir lieu dans le délai ordinaire fixé par l'art. 44 ;

Usant des pouvoirs qui nous sont attribués par le paragraphe final dudit article ;

Nous avons arrêté et arrêtons :

Art. 1^{er}. Les jurys d'examen pour les grades académiques se réuniront, en session extraordinaire, le quinze avril courant.

Art. 2. La session pourra se prolonger jusqu'à la fin de mai.

Art. 3. Notre ministre de l'intérieur (M. Nothomb) est chargé de l'exécution du présent arrêté.

68. — 9 AVRIL 1844. — *Loi qui autorise le gouvernement à exécuter le réendiguement du poldre de Lillo* (1). (Bull. offic., n. XVIII.)

Léopold, etc. Nous avons, de commun accord

(1) Présentation à la chambre des représentants, le 8 février 1844. — *Monit.* du 9. — Rapport par M. Cogels le 19 mars. — *Monit.* du 20. — Discussion les 23 et 30 mars. — *Monit.* des 24 mars et 1^{er} avril. — Adoption le 30 mars par 53 voix contre 6.

Rapport au sénat par M. le comte de Baillet le 2 avril 1844. — *Monit.* du 3. — Discussion et adoption le 3 avril, à l'unanimité des 25 membres présents. — *Monit.* du 4.

(2) Présentation à la chambre des représentants, le 18 novembre 1843. — *Monit.* des 19 et 20. —

avec les chambres, décrété et nous ordonnons ce qui suit :

Art. 1^{er}. Le gouvernement est autorisé à exécuter le réendiguement du poldre de Lillo, sauf à régler ultérieurement par une loi le concours des propriétaires, s'il y a lieu.

Art. 2. Le gouvernement, dans la prochaine session, rendra compte aux chambres des sommes que le trésor public est en droit de recouvrer des propriétaires, par suite des réserves apportées aux lois relatives aux réendiguements des poldres.

Art. 3. La présente loi sera obligatoire le lendemain de sa promulgation.

Mandons et ordonnons, etc.

Contre-signé par le ministre des travaux publics (M. Dechamps).

69. — 9 AVRIL 1844. — *Loi contenant le budget du département des travaux publics pour l'exercice 1844* (2). (Bull. offic., n. XIX.)

Léopold, etc. Nous avons, de commun accord avec les chambres, décrété et nous ordonnons ce qui suit :

Art. 1^{er}. Le budget du département des travaux publics, pour l'exercice 1844, est fixé à la somme de douze millions quatre cent vingt-quatre mille cent quatorze francs soixante-quatorze centimes (12,424,114 fr. 74 c.), conformément au tableau ci-joint.

Art. 2. La présente loi sera obligatoire le lendemain de sa promulgation.

Mandons et ordonnons, etc.

Rapport par M. Mast de Vries le 7 février 1844. — *Monit.* des 8 et 16. — Discussion les 16, 17, 21, 22, 24, 26, 27, 28, 29 février et 1^{er} mars. — *Monit.* des 17, 18, 22, 23, 25, 27, 28, 29 février, 1^{er} et 2 mars. — Adoption le 1^{er} mars par 69 membres (deux abstentions). — *Monit.* du 2.

Rapport au sénat par M. le comte de Ribaucourt le 21 mars 1844. — *Monit.* des 23 et 25. — Discussion les 27, 28, 29 et 30 mars. — *Monit.* des 28, 29, 31 mars et 1^{er} avril. — Adoption le 30 mars, à l'unanimité des 26 membres présents. — *Monit.* du 1^{er} avril.

TABLEAU

Du budget du département des travaux publics pour l'exercice 1844.

NUMÉROS DES		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAUX.
articles de la loi.	développe- ments des articles.		Ordinaires.	Extraordin.	
CHAPITRE I^{er}.					
<i>Administration générale.</i>					
1	"	Traitement du ministre.	21,000	"	21,000
2	"	Id. des fonctionnaires, employés et gens de service.	143,650	"	143,650
3	"	Fournitures de bureaux, impressions, achats et réparations de meubles, chauffage, éclairage, menues dé- penses.	31,600	"	31,600
4	"	Ameublement de l'hôtel du ministre. .	"	9,000	9,000
5	"	Frais de routes et de séjour du ministre, des fonctionnaires et employés de l'administration centrale.	8,000	"	8,000
Total du chap. I ^{er} .			204,250	9,000	213,250
CHAPITRE II.					
<i>Ponts et chaussées. — Canaux. — Ri- vières. — Poldres. — Ports et côtes. — Bâtimens civils. — Personnel des ponts et chaussées.</i>					
<i>SECTION 1^{re}. — Ponts et chaussées.</i>					
1	A	Entretien des routes, d'après les baux existants et ceux à intervenir pour 1844.	1,705,506	"	2,697,400
	B	Salaires des préposés aux ponts à bas- cule.	29,820	"	
	C	Études de projets, frais de levées de plans, achats et réparations d'instru- mens, matériel et impressions du ser- vice actif.	20,000	"	
	D	Travaux d'améliorations, réparations ordinaires et constructions de routes nouvelles.	942,074	"	
<i>Plantations.</i>					
2	"	Frais d'entretien des plantations et éta- blissement de plantations nouvelles sur les routes de l'État.	50,000	"	50,000
Total de la section 1 ^{re} .			2,747,400	"	2,747,400
<i>SECTION II. — Canaux, rivières, pol- dres.</i>					
Services des canaux de Gand au Sas-de- Gand, de Maestricht à Bois-le-Duc, de Pommerœul à Antoing.					

articles de la loi.	NUMÉROS DES développements des articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTALS.
			Ordinaires.	Extraordin.	
3	A	<i>Canal de Gand au Sas-de-Gand.</i>			
	»	Travaux d'entretien ordinaire.	7,593	»	41,593 »
	»	Travaux de dévasement pour entretenir le canal à sa profondeur normale.	13,000	»	
	»	Travaux de renforcement et de restauration des bords.	11,000	»	
	»	Restauration de l'estacade du quai en amont de l'écluse de navigation au Muyde à Gand.	»	2,500	
	»	Personnel.	7,500	»	
	B	<i>Canal de Maestricht à Bois-le-Duc.</i>			
	»	Entretien ordinaire.	27,000	»	51,877 50
	»	Reconstruction des portes d'aval de l'écluse de Hocht.	»	11,000	
	»	Personnel.	13,877 50	»	
C	<i>Canal de Pommerœul à Antoing.</i>				
»	Entretien ordinaire.	24,000	»	160,149 »	
»	Travaux d'entretien extraordinaire et d'amélioration, alimentation.	72,489	»		
»	Travaux d'achèvement nécessaires pour mettre le canal dans son état normal.	»	50,000		
»	Personnel.	13,660	»		
D	<i>Sambre canalisée.</i>				
»	Travaux d'entretien ordinaire et de draguage.	118,892	»	174,742 »	
»	Reconstruction du pont établi sur la dérivation de Morimont.	»	20,000		
»	Personnel.	35,850	»		
		Total de l'art. 3.	344,861 50	83,500	428,361 »
4		<i>Canal de Bruxelles à Charleroi.</i>			
»		Frais d'entretien et de personnel.	121,036	»	121,036 »
		<i>Service de l'Escaut.</i>			
5	»	Travaux ordinaires dans la Flandre-Orientale.	4,994	»	18,000 »
	»	Travaux ordinaires dans le Hainaut.	10,800	»	
	»	Restauration des bords de quelques parties du canal d'Eyne.	»	8,000	
	»	Revêtement en blocailles du musoir, à l'entrée du canal de décharge de Zwynaerde.	»	1,500	
	»	Ponts de balage sur quelques criques ou ruisseaux naturels débouchant dans le bas Escaut.	»	800	
»	Dévasement et enlèvement d'alluvions entre le pont du Strop et le pont aux Chaudrons à Gand.	»	18,000		

NUMÉROS DES		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES,	CHARGES		TOTALS.
articles de la loi.	développe- ments des articles.		Ordinaires.	Extraordin.	
5 suiv.	»	Restauration de l'écluse de décharge dite des <i>Cinq-Vents</i> , à Gand.	»	4,000 »	149,958 62
	»	Dévasement entre la frontière française et Antoing.	»	28,800 »	
	»	Dévasement dans l'intérieur de la ville de Tournai.	»	39,169 62	
	»	Restauration de l'écluse de Mer	»	20,000 »	
	»	Personnel	15,895 »	»	
<i>Service de la Lys.</i>					
6	»	Travaux ordinaires dans la Flandre-Orientale.	8,994 »	»	57,911 50
	»	Travaux ordinaires dans la Flandre-Occidentale.	14,500 »	»	
	»	Établissement d'un chemin de halage en amont et en aval du pont de Deynze.	»	1,500 »	
	»	Enlèvement d'un banc dans la branche de communication de cette rivière avec l'écluse du Tolhuys.	»	2,000 »	
	»	Dévasement et enlèvement d'alluvions entre le pont dit <i>Verloren Kost</i> et celui du <i>Pré d'Amour</i> , à Gand.	»	17,000 »	
	»	Reconstruction du pont tournant à Courtrai.	»	7,000 »	
	»	Personnel	6,917 50	»	
<i>Service de la Meuse dans les provinces de Liège et de Namur.</i>					
7	»	Entretien et travaux aux chemins de halage.	20,000 »	»	240,800 »
	»	Travaux d'amélioration.	»	200,000 »	
	»	Personnel	20,800 »	»	
<i>Service de la Meuse dans le Limbourg.</i>					
8	»	Travaux aux rives.	»	146,200 »	150,000 »
	»	Personnel	3,800 »	»	
<i>Service de la Dendre.</i>					
9	»	Travaux ordinaires dans la Flandre-Orientale.	6,350 »	»	37,800 »
	»	Travaux ordinaires dans la province de Hainaut.	3,000 »	»	
	»	Travaux d'amélioration.	»	19,700 »	
	»	Personnel	8,750 »	»	
<i>Service du Ruppel, de la Dyle et du Demer.</i>					
10	»	Travaux ordinaires.	4,600 »	»	8,900 »
	»	Personnel.	1,500 »	»	
11	»	Travaux aux voies navigables de second ordre, frais d'études et de levées de plans, achats et réparations d'instruments.	»	60,000 »	60,000 »

NUMÉROS DES		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAUX.
articles de la loi.	développe- ments des articles.		Ordinaires.	Extraordin.	
12	»	Travaux à faire pour obvier aux inondations de la vallée de la Senne.	»	32,123 19	32,123 19
13	»	Troisième quart de la part de l'État dans les travaux d'amélioration de la navigation de Bruges vers Dunkerque et de l'écoulement des eaux.	»	72,060 »	72,060 »
		<i>Service des canaux de Gand à Ostende.</i>			
	»	Entretien dans la Flandre-Orientale.	5,993 »	»	45,463 01
	»	» Occidentale.	17,597 50	»	
	»	Régalement du chemin de halage entre le pont de Lovendeghem et celui de Mérendré.	»	5,000 »	
14	»	Plantation sur le chemin de halage entre le pont d'Aeltre et le hameau de Nieuwendam.	»	1,100 »	
	»	Plantation sur le chemin de halage entre le pont de Lovendeghem et le pont de Mérendré.	»	3,000 »	
	»	Enlèvement d'atterrissements.	»	6,168 »	
	»	Personnel.	6,604 51	»	
		<i>Service du canal de Mons à Condé.</i>			
	»	Travaux d'entretien.	28,000 »	»	45,400 »
15	»	Frais de manœuvre des eaux de la Haine et de la Trouille.	500 »	»	
	»	Dépenses éventuelles.	»	5,500 »	
	»	Personnel.	13,800 »	»	
		<i>Nouveau canal de la Campine.</i>			
16	»	Travaux d'entretien au 1 ^{er} janvier 1845.	5,000 »	»	7,625 »
	»	Personnel id.	2,625 »	»	
		<i>Service des bacs et bateaux de passage.</i>			
17	»	Entretien et confection des bacs et leurs dépendances.	20,000 »	»	20,000 »
		<i>Service des poldres.</i>			
	»	Subside à la direction du poldre de Lillo.	»	5,000 »	26,000 »
18	»	Travaux aux digues de la partie non ré-édiguée du poldre de Lillo.	20,000 »	»	
	»	Personnel.	1,000 »	»	
		Total de la section II.	715,518 01	784,920 81	1,500,438 42
		SECTION III.			
		Ports d'Ostende et de Nieuport, côte de Blankenberghe.			

NUMÉROS DES		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAUX.
articles de la loi.	développe- ments des articles.		Ordinaires.	Extraordin.	
		<i>Port d'Ostende.</i>			
	»	Entretien de l'avant-port.	43,500	»	55,050
	»	» de l'arrière-port et des écluses de Slykens.	2,750	»	
	»	» des écluses du bassin de Com- merce.	1,500	»	
	»	Renouvellement d'une paire de portes d'ebbe, à l'écluse du bassin de Com- merce.	»	5,500	
19		<i>Port de Nieuport.</i>			
	»	Travaux d'entretien.	17,133 33	»	17,133 33
		<i>Côte de Blankenberghe.</i>			
	»	Travaux d'entretien.	108,406 40	»	119,581 40
	»	Continuation du prolongement en mer des jetées de l'estrán.	11,175	»	
	»	Personnel des ports et côtes.	16,917 82	»	
		<i>Phares et fanaux.</i>			
	»	Entretien des phares et fanaux.	597 37	»	2,897 37
	»	Renouvellement de la charpente d'écha- faudage du fanal placé au musoir de la jetée d'ouest du port d'Ostende.	»	1,300	
	»	Grosses réparations à la maçonnerie du fortin sur lequel est établi le fanal à Blankenberghe; couche d'asphalte pour tenir à sec la demeure du garde.	»	1,000	
		Total de la section III.	301,779 92	7,800	209,579 92
		SECTION IV.			
		<i>Bâtimens civils.</i>			
	»	Entretien et réparation des hôtels, édi- fices et monuments de l'État.	34,000	»	52,600
	»	Entretien et réparation des propriétés cédées à l'État par le traité du 5 no- vembre 1842.	3,600	»	
	»	Entretien et réparation des propriétés cédées à l'État par la ville de Bruxel- les.	15,000	»	
22	»	Constructions nouvelles et travaux d'a- mélioration.	»	72,100	72,100
		1 ^o Établissement de persiennes au nou- veau bâtiment construit au départe- ment de la justice, pour les bureaux de la sûreté publique. . . fr. 5,100			
		2 ^o Construction d'un passage couvert au département de l'intérieur. 2,000			
		3 ^o Travaux d'appropriation à l'hôtel du département des travaux publics. 42,000			

NUMÉROS DES articles de la loi.	développe- ments des articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAUX.
			Ordinaires.	Extraordin.	
		4 ^o Travaux d'appropriation à l'hôtel du gouvernement provincial à Mons. 25,000			
		Total. fr. 72,100			
		Total de la section IV.	52,600 »	72,100 »	124,700 »
		SECTION V.			
		<i>Personnel des ponts et chaussées.</i>			
23	A	Traitements des ingénieurs et conducteurs, frais de bureau et de déplacements, indemnités et dépenses éventuelles.	442,800 »	»	448,800 »
	B	Frais des jurys d'examen de l'école du génie civil, voyages des élèves.	6,000 »	»	
		Total de la section V.	448,800 »	»	448,800 »
		RÉCAPITULATION DU CHAPITRE II.			
		Section I ^{re} . Ponts et chaussées.	2,747,400 »	»	2,747,400 »
		Id. II. Canaux, rivières et polders.	715,518 01	784,920 81	1,500,438 82
		Id. III. Ports et côtes.	201,779 92	7,800 »	209,579 92
		Id. IV. Bâtimens civils.	52,600 »	72,100 »	124,700 »
		Id. V. Personnel des ponts et chaussées.	448,800 »	»	448,800 »
		Total du chap. II. fr.	4,166,097 93	864,820 81	5,030,918 74
		CHAPITRE III.			
		<i>Chemin de fer et postes.</i>			
		CHEMIN DE FER. — § 1 ^{er} . Administration générale.			
1	»	Traitements et indemnités des fonctionnaires, employés et gens de service.	196,505 »	»	325,505 »
2	»	Main-d'œuvre, travaux, fournitures, etc.	129,000 »	»	
		§ 2. — Service de l'entretien des routes et stations.			
3	»	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.	142,510 »	»	1,460,610 »
4	»	Main-d'œuvre, travaux, fournitures, etc.	1,113,500 »	»	
5	»	Renouvellemens de billes et fers.	205,000 »	»	
		§ 3. — Service de locomotion et d'entretien du matériel.			
6	»	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.	125,460 »	»	2,689,435 »
7	»	Main-d'œuvre, travaux, fournitures, etc.	2,563,975 »	»	
		§ 4. — Service des transports.			
8	»	Traitements et indemnités des fonctionnaires, employés et gardes-convois.	381,560 »	»	381,560 »

NUMÉROS DES		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTALS.
articles de la loi.	développe- ments des articles.		Ordinaires.	Extraordin.	
9	»	Main-d'œuvre, travaux, fournitures, indemnités pour pertes et avaries. . . .	575,380	»	575,380
		§ 5. — <i>Frais de perception.</i>			
10	»	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.	222,010	»	227,310
11	»	Loyer de locaux.	5,300	»	
		Total du chemin de fer.	5,659,800	»	5,659,800
		POSTES.			
12	»	Personnel des postes.	825,000	»	1,220,546
13	»	Matériel.	395,546	»	
		Total des postes.	1,220,546	»	1,220,546
		RÉCAPITULATION DU CHAP. III.			
		Chemin de fer.	5,659,800	»	5,659,800
		Postes.	1,220,546	»	1,220,546
		Total du chap. III.	6,880,346	»	6,880,346
		CHAPITRE IV.			
		MINES. — <i>Conseil des mines.</i>			
	»	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service du conseil des mines. fr. 42,000			
1	»	Frais de route, indemnités éventuelles pour les conseillers honoraires. 1,200	45,600	»	45,600
	»	Entretien et renouvellement du mobilier, fournitures de bureau, achats de livres, chauffage et éclairage. 2,400			
	»	Traitements des ingénieurs et conducteurs. 120,000			
2	»	Frais de bureau et de déplacement et dépenses éventuelles, par suite de promotions ou d'admissions dans le corps. 40,000	160,000	»	160,000
3	»	Subsides aux caisses de prévoyance, secours et récompenses aux personnes qui se sont distinguées par des actes de dévouement.	45,000	»	45,000
4	»	Impressions, achats de livres et d'instruments, encouragements et subventions pour la publication de plans et mémoires, essais et expériences.	10,000	»	10,000
5	»	Jury d'examen, voyages des élèves des mines.	6,000	»	6,000
		Total du chap. IV.	266,600	»	266,600

NOMÉRES DES		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAUX.
articles de la loi.	développe- ments des articles.		Ordinaires.	Extraordin.	
		CHAPITRE V. — Secours.			
Uniq.	"	Secours à des employés, veuves ou familles d'employés qui n'ont pas de droits à la pension.	3,000 "	"	3,000 "
		Total du chap. V.	3,000 "	"	3,000 "
		CHAPITRE VI. — Dépenses imprévues.			
Uniq.	"	Dépenses imprévues.	30,000 "	"	30,000 "
		Total du chap. VI.	30,000 "	"	30,000 "
RÉCAPITULATION GÉNÉRALE.					
		CHAPITRE I^{er}. — Administration générale.	204,250 "	9,000 "	213,250 "
"	"	II. — Ponts et chaussées, canaux, rivières, polders, bâtiments civils, personnel des ponts et chaussées.	4,166,097 93	864,820 81	5,030,918 74
"	"	III. — Chemin de fer, postes.	6,880,346 "	"	6,880,346 "
"	"	IV. — Mines.	266,600 "	"	266,600 "
"	"	V. — Secours.	3,000 "	"	3,000 "
"	"	VI. — Dépenses imprévues.	30,000 "	"	30,000 "
		Totaux.	11,550,293 93	873,820 81	12,424,114 74

70. — 4 MARS 1844. — *Loi qui accorde la naturalisation ordinaire au sieur Gavand (Pierre-Marie), coiffeur du roi, né à Bourg (France), le 15 frimaire an XIII, l'acte a été accepté le 23 mars 1844. (Bull. officiel, n. xx.)*

71. — 4 MARS 1844. — *Loi qui accorde la naturalisation ordinaire au sieur Reys (P.), desservant à Helchtoren, né à Huisseling (Pays-Bas), le 12 novembre 1808, l'acte a été accepté le 27 mars 1844. (Bull. offic., n. xx.)*

72. — 4 MARS 1844. — *Loi qui accorde la naturalisation ordinaire au sieur Sitter (Jean-Théodore), desservant à Villereille-le-Sec, né à Birkersdorff (Prusse), le 15 septembre 1787, l'acte a été accepté le 1^{er} avril 1844. (Bull. offic., n. xx.)*

73. — 30 MARS 1844. — *Arrêté qui règle l'inspection ecclésiastique dans les écoles primaires appartenant au culte protestant. (Bull. offic., n. xx.)*

Léopold, etc. Vu la loi du 23 septembre 1842, concernant l'inspection primaire;

Considérant qu'aux termes de cette loi, les écoles primaires publiques appartenant aux différents cultes rétribués par l'État, sont soumises à l'inspection ecclésiastique ainsi qu'à l'inspection civile;

Revu notre arrêté du 7 février 1843, cinquième division, L. n. 25948;

Considérant que l'inspection ecclésiastique est organisée pour les écoles primaires appartenant à la communion catholique romaine;

Voulant organiser la même inspection pour les écoles du culte protestant;

Sur la proposition de notre ministre de l'intérieur,

Nous avons arrêté et arrêtons :

Art. 1^{er}. L'inspection ecclésiastique dans les